**CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR U21 2020**
**Date : à confirmer**

**I - INTRODUCTION**
Cette procédure de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

| **Hommes (7)** | **Femmes (7)** |
|---|---|
| moins de 60 kg | moins de 48 kg |
| Plus de 60 kg et moins de 66 kg | Plus de 48 kg et moins de 52 kg |
| Plus de 66 kg et moins de 73 kg | Plus de 52 kg et moins de 57 kg |
| Plus de 73 kg et moins de 81 kg | Plus de 57 kg et moins de 63 kg |
| Plus de 81 kg et moins de 90 kg | Plus de 63 kg et moins de 70 kg |
| Plus de 90 kg et moins de 100 kg | Plus de 70 kg et moins de 78 kg |
| Plus de 100 kg | Plus de 78 kg |

La FIJ accorde à chaque pays un quota de 9 athlètes masculins et 9 athlètes féminines, avec un maximum de 2 athlètes par catégorie de poids.

**II- ADMISSIBILITÉ**

1. Pour être admissibles à la sélection, les athlètes doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus, conformément aux normes de la FIJ (voir page 14 : https://78884ca60822a34fb0e6-082b8fd5551e97bc65e327988b444396.ssl.cf3.rackcdn.com/up/2019/10/IJF_Sport_and_Organisation_Rul-1571922448.pdf), et être membres en règle de Judo Canada.

2. Les normes d'admissibilité, définies dans les politiques 3, 4 et 5 du *Guide de l'équipe nationale 2019-2020*, doivent être obtenues dans la catégorie de poids dans laquelle l'athlète a été sélectionné pour le championnat du monde junior U21 2020. **La norme minimale pour être admissible est la norme E et une norme F obtenu lors d'une compétition internationale.**

3. Les athlètes sélectionnés devront obligatoirement participer aux stages d'entraînement nationaux suivant (camps complets) :
    a. Stage après le championnat canadien (Edmonton, mai 2020)
    b. Coupe Canada (Montréal, juin 2020)
    c. Stage d'été (Montréal, juillet 2020)

4. Les athlètes sélectionnés devront obligatoirement participer aux compétitions suivantes :
    a. Tournée Portugal/Brême/Thuringe (mars 2020)
    b. Nationaux ouverts (Edmonton, mai 2020)
    c. Coupe Canada (Montréal, juin 2020)
    d. Tournée européenne Junior (2 tournois) (juillet 2020)

Si un athlète se voit incapable de participer à l'un des évènements ci-dessus en raison d'une blessure, celui-ci doit aviser le directeur de la haute performance au HP@judocanada.org dans les 7 jours suivant l'incident, en indiquant le diagnostic et la date prévue de retour à l'entraînement, afin de toujours être considéré pour la sélection.

**III- PROCESSUS DE SÉLECTION**
**DATE DE SÉLECTION : 7 septembre 2020**
La période pour accumuler des points et obtenir une norme pour la sélection se termine le 7 septembre 2020.

Tous les athlètes qui satisfont aux critères ci-dessus seront classés en fonction de leurs points de l'équipe nationale, conformément aux politiques 3, 4 et 6 du *Guide de l'équipe nationale 2019-2020*. Les 9 athlètes masculins et 9 athlètes féminines ayant le total de point le plus élevé (maximum 2 par catégorie) seront sélectionnés.

*Remarque : Le comité de haute performance se réserve le droit d'ajouter un athlète à l'équipe dans le but de la renforcer en vue de l'épreuve par équipe.*

**IV - FINANCEMENT**

Judo Canada subventionnera la participation au Championnat du monde U21 pour les catégories de poids olympiques seulement selon les critères suivants (**seules les normes obtenues au niveau international seront considérées pour toute décision concernant le financement**) :

1. Norme C : financement complet par Judo Canada de la participation au Championnat du monde U21 et aux évènements préparatoires.
2. Norme D : financement partiel par Judo Canada de la participation au Championnat du monde U21 et à certains évènements préparatoires (si le budget le permet).
3. Norme E : aucune subvention

**VI- ENGAGEMENT À S'ENTRAÎNER**

Le directeur de la haute performance de Judo Canada et l'entraîneur national Junior prépareront et dirigeront le programme préparatoire (compétitions, stages, évaluations et entraînement) pour le Championnat du monde U21 2020. Le respect des exigences du programme préparatoire est une condition préalable à la sélection et au financement; le non-respect du programme préparatoire déterminé par le directeur de la haute performance et l'entraîneur de l'équipe nationale junior entraînera le retrait de la sélection. Une telle recommandation doit être approuvée par le comité de haute performance.

**V- APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION**

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. En cas d'appel, la procédure de grief actuelle de Judo Canada s'applique.

**VII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE**

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitement médical contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers pendant les quatre semaines précédant le départ, pourrait être retiré de l'équipe.

**VIII - SUBSTITUTS**

Le choix des substituts sera effectué selon cette politique et le classement de Judo Canada en date du 7 septembre 2020.

**IX- CIRCONSTANCES IMPRÉVUES**

En cas de circonstances imprévues pendant le processus de sélection, le comité de haute performance de Judo Canada décidera des mesures à prendre.